

3 janvier 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>LAFARGE (Eurolist)</p>

Par courrier du 3 janvier 2007, reçu ce jour, la société Groupe Bruxelles Lambert - GBL (1) (24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles - Belgique), a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 décembre 2006, par suite d'acquisitions d'actions sur le marché, le seuil de 15% des droits de vote de la société LAFARGE et détenir 28 101 890 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 15,92% du capital et 15,03% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Groupe Bruxelles Lambert est contrôlée conjointement et indirectement, via notamment la société Pargesa Holding S.A., par la famille Desmarais et la société Frère-Bourgeois S.A.
(2) Sur la base d'un capital composé de 176 476 205 actions représentant 186 960 069 droits de vote.